

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0045/2018

## Objet : Arrêté de voirie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Considérant que des travaux de voirie, qui consistent à l'inspection des égouts à l'aide de caméras, doivent être réalisés par Agence ITV de Esvres sur les différentes rues à Sargé sur Braye,  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1** : La circulation sera perturbée à compter du 25 octobre 2018 jusqu'au 2 novembre 2018 sur les rues suivantes :

- Rue Roger Reboussin
- Rue de l'Abbaye
- Rue Basse
- Rue saint Martin
- Rue des Centenaires
- Avenue de la Gare
- Rue Taillefer
- Rue Camille Pasquier
- Rue Claude Odeau
- Rue du Haut Bourg
- Rue André du Vigneau

**Article 2** : La circulation sera alternée par panneau de type B15/C18 avec feu si besoin.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**Article 4** : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise Agence ITV de Esvres devant intervenir.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L'entreprise chargée d'effectuer les travaux.
- Madame L'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye.

Copie certifiée conforme  
Sargé sur Braye, le 23 Octobre 2018

Le Maire,

Jean LÉGER

